

Villiers PDC

Négociations sur la nouvelle organisation

La CFDT obtient des contreparties

La CFDT a réitéré son désaccord concernant cette nouvelle organisation. Celle-ci ne prend pas en compte à sa juste valeur la distribution et la représentation des objets signalés ainsi que la charge des petits paquets. Le retour au TCD éco et au bac TG3 pour 2 QL impose un temps de travail supplémentaire que la Direction sous-estime. La Part sécable augmentant considérablement, la CFDT refuse toute tentative de généralisation en dehors des jours prévus et sollicite dès maintenant l'abandon des mardis sécables dont la charge serait celle d'un jour fort.

Revendications CFDT

➤ **Compensation de tous les dépassements horaires :**

La Directrice s'engage à compenser tous les dépassements horaires constatés dès le démarrage de cette réorganisation. Concernant les facteurs qualité, ils seront compensés dès lors qu'ils finiront après 13h31.

➤ **Report de la sécabilité d'un mois**

La Directrice accepte 3 semaines de report de sécabilité des lundis et mardis à la mise en place.

Parallèlement, la CFDT a pu obtenir une diminution du nombre de semaines sécables : 2 semaines en février et 8 semaines cet été.

➤ **Promotions 1.3 et 2.1 en local**

1 promotion facteur d'équipe en 2.1 et 3 promotions facteur référent en 1.3 seront réalisées.

➤ **Prise de service décalée**

Par rapport à la prise de service décalée, les 7 agents commençant à 7H30 conservent l'indemnité de collation, à l'inverse, pour ceux commençant à 7H44, ils ne seront plus éligibles mais pourront bénéficier des tickets restaurants.

Pour les agents remplaçant : rouleurs, FE et FQ, c'est la saisie de la feuille de présence qui déclenche l'attribution de l'une ou de l'autre.

La CFDT attend le nombre précis de rouleurs, prévus pour le fonctionnement quotidien de l'établissement. 1 rouleur sédentarisé dans chaque équipe et un rouleur mutualisé avec les autres chantiers de l'établissement sont un minimum indispensable.

La CFDT revendique un bilan dans les 3 mois qui suivent la mise en œuvre de la réorganisation aussi bien pour les tournées vélos que pour les ACD dont la charge de travail croît régulièrement avec la distribution des pondéreux.

La CFDT s'étonne de la création d'un poste d'encadrement positionné 2.3. C'est une mesure inacceptable qui risque de se généraliser très vite dans le département et abaisser la qualification des nouveaux chefs d'équipe en 2.3. Ce point sera abordé avec la Directrice départementale.

Pour soutenir l'action de la CFDT, Syndiques toi